

# LE CIDFF

**Créé à Lille il y a 25 ans, le Centre d'informations sur le droit des Femmes et des Familles (CIDFF) constitue une ressource incontournable pour que s'exerce la pleine citoyenneté des femmes et des familles... Rencontre avec sa nouvelle présidente, Danielle GOBERT, avocate. Quand l'imagination se met au service de l'action...**

## **Le CIDFF vient de changer d'équipe... pour un nouveau projet?**

En effet, depuis le 22 avril 2008, une nouvelle équipe, un nouveau C.A que je préside est en place. Autour de personnalités engagées dans le milieu associatif, le droit des femmes et des familles, c'est une équipe de juristes et de psychologues qui construit le CIDFF d'aujourd'hui et de demain.

Il nous faut restructurer, redynamiser le centre, c'est-à-dire revenir aux principes fondamentaux du CIDFF tout en impulsant une dynamique nouvelle avec des projets inédits.

Il s'agit avant tout d'informer, via des permanences gratuites, femmes et hommes sur leurs droits dans les domaines juridiques, professionnel, économique, social et familial. Mais pour que notre travail soit pertinent, il faut que les situations vécues soient prises en charges dans leur globalité. Ce qui implique de redynamiser les partenariats avec les structures qui interviennent dans le même domaine. A nous de mieux faire fonctionner les réseaux, de mieux répondre aux situations, d'être plus disponible (en étant ouvert durant la pause de midi, par exemple), d'être une force de proposition... C'est un formidable challenge !

## **Quelles sont les nouvelles orientations ?**

La priorité est donnée aux violences faites aux femmes. Au-delà de ce que nous développons ou initiions (permanences, rencontres du jeudi traitant chaque mois d'un thème nouveau, groupes de paroles...) nous souhaitons fédérer les initiatives. C'est le sens du « guide des violences conjugales » édité en partenariat avec l'association d'aide aux victimes, ce sera celui du forum que nous allons mettre en place très prochainement.

Nous souhaitons mettre l'accent également sur la valorisation personnelle des femmes, c'est pourquoi des ateliers d'estime de soi, d'aide à la prise de décision et un volet professionnel renforcé devrait voir le jour cette année, pour déboucher à l'horizon 2010 sur un suivi à la création d'entreprise.

## **Le CIDFF, c'est aussi la famille...**

Bien sûr ! Aux côtés des femmes, les hommes et les enfants peuvent souffrir d'un climat de violence, physique comme psychologique. Notre rôle est aussi d'informer, de soutenir juridiquement et psychologiquement tous les membres de la famille. Ainsi, des ateliers à destination des grands-parents et une médiation familiale compléteront notre action.

Mais il faut aller plus loin ! Avec une prise en charge des enfants, témoins des violences faites à leur mère (projet 2010), par exemple. Il y a tellement à faire, tellement à proposer... et pourquoi pas des avocats spécialisés dans les violences conjugales ? Il faut penser global !

## **Une association se gère l'imagination au pouvoir ?**

Exactement ! On dirige une association comme on gère une entreprise... l'humain en plus. Le statut associatif permet la reconnaissance par le public et les partenaires institutionnels : comme 113 autres centres, nous faisons partie du Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF). Les lignes sont claires. Pourtant nous devons nous battre pour pérenniser l'action, conserver nos sept salariés. Les subventions, bien que nécessaires, nous condamnent à l'incertitude. Pour continuer, nous devons nous tourner vers des mécènes privés.

Mais pour nous guider, un mot d'ordre : l'indépendance ! Financière comme politique, car les violences ne sont ni de droite, ni de gauche.

## **Un rendez-vous ?**

Oui, nos Journées Portes Ouvertes, le 19 septembre de 14 à 18h.

## **Plus d'informations :**

CIDFF, 96, rue Nationale 59800 LILLE  
Tél : 03.20.54.27.66 - cidf.lille59@wanadoo.fr  
[www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Pour consulter le guide des violences faites aux femmes :  
[www.justice.gouv.fr/art\\_pix/guideviolences.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/guideviolences.pdf)